



Syndicat C.G.T. des Fonctionnaires Territoriaux
et des Salariés des Affaires Scolaires
de la Commune de Paris

**PRESERVONS L'INTERET ET LE BIEN ETRE DES ENFANTS
ET DES PARENTS POUR UN ACCUEIL PUBLIC,
COLLECTIF ET GRATUIT !
DEFENDONS NOS MATERNELLES !!
RECONNAISSONS NOTRE PROFESSION D'ASEM**

Les structures d'accueil et d'éveil de la petite enfance et les aides à la personne sont fortement menacées par le nouveau décret sur les modes d'accueils collectifs.

C'est la dégradation des conditions d'accueil des tous petits en crèches et la dégradation du recrutement et des conditions de travail de ces personnels, pour les maternelles la création des jardins d'éveil, classes payantes pour les enfants âgés de 2 ans, alors qu'actuellement il y a des fermetures de classes en Maternelle !

Économie de postes d'enseignants et d'ASEM !!

L'application des objectifs de régulation budgétaire au Ministère de l'Education Nationale pourrait le conduire à poursuivre sur la voie de la diminution, voire de la suppression de l'accueil d'enfants de 2 à 3 ans à l'école maternelle, dans la mesure où cette mission n'est pas au nombre de ses compétences « obligatoires ».

La maternelle, lieu de culture, d'intégration, de socialisation, d'apprentissage

Elle est plébiscitée par les familles : 97 % d'enfants sont scolarisés dès l'âge de trois ans
La CGT des Affaires Scolaires est favorable à l'accueil des enfants de 2 ans en maternelle mais pas dans n'importe quelles conditions !!! Notre syndicat souhaite l'amélioration de la profession de l'Agent spécialisé des écoles maternelles pour le bien être des enfants. En effet, plus petits ils ont besoin de sécurité matérielle, affective, de sollicitations personnelles et justement les ASEM ont des liens parfois privilégiés avec ces enfants.

L'ASEM accompagne l'enfant au quotidien dans :

- **La séparation entre l'enfant et ses parents**
- **Le moment de l'accueil**
- **L'accompagnement de l'enfant dans ses activités : pédagogiques, sportives, éducatives**
- **Le temps du repas**
- **Les retrouvailles avec ses parents**

La CGT des Affaires Scolaires exige le retrait du décret. Elle s'oppose à la privatisation d'établissements publics (directives services, délégations de services publics)

L'urgence est au contraire d'instaurer un service public accessible à tous, une maternelle gratuite et de qualité !